AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_15-DE Regu le 06/06/2018

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux** 

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

15 - 31 mai 2018

# 15. Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2018

Rapporteur: Madame HEMERY.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, compétent en matière de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) a mis en œuvre un « Fonds Unique Habitat » pour traiter, dans leur globalité, les situations des locataires en difficulté.

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_15-DE Regu le 06/06/2018

A cet effet, un partenariat a été organisé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne pour la gestion de ce fonds, auquel sont notamment associés, en financement, les Communes, les Communes, les Communes, les organismes HLM, ainsi que les financeurs institutionnels (Etat, Conseil Départemental, EDF, Engie).

A ce titre, la participation de notre commune est sollicitée pour l'exercice 2018.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 Mai 2018,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de verser sur le compte du Fonds de Solidarité Logement de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne, une participation de 3 000 € au titre de l'exercice 2018.

Pour copie conforme

Moissac le 4 juin 2018

e Maire

Jean-Michel HENRYOT